



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



STAPS - Activité physique adaptée et  
santé

de l'Université des Antilles et de la  
Guyane

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

# Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académies : Guadeloupe, Guyane, Martinique

Établissement déposant : Université des Antilles et de la Guyane - UAG

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Activités physiques adaptées et santé

Domaine : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Demande n° S3LI150009127

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

UFRSTAPS - Université des Antilles et de la Guyane, Campus de Fouillole - Pointe à Pitre.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La formation proposée à l'Université d'Antilles Guyane pour la mention *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* (STAPS) vise l'acquisition de connaissances et de compétences scientifiques et professionnelles liées à l'encadrement des activités physiques et sportives (APS) auprès de différents publics. Elle comporte trois spécialités concernant trois secteurs d'intervention : Une spécialité *Activités physiques adaptées et santé* (APAS), qui est l'objet du présent rapport, une spécialité *Entraînement sportif* (ES) et une spécialité *Education et motricité* (EdM).

Les deux premières années de formation (licence 1 et licence 2) composent un tronc commun avec les deux autres spécialités STAPS, à l'exception des stages et de leur suivi (placés en semestres 2 et 4) qui permettent d'acquérir une expérience dans un milieu professionnel visé par l'étudiant. Elles donnent lieu à la délivrance d'un DEUG STAPS permettant d'obtenir une carte professionnelle dans les métiers de l'intervention ou de l'animation sportive. La spécialisation apparaît donc, pour l'essentiel, en licence 3.

La licence STAPS spécialité APAS vise à former des professionnels des métiers de la santé par l'activité physique capables de maîtriser les outils nécessaires à l'exploitation des développements récents dans le secteur de l'encadrement des activités physiques adaptées au public handicapé ou ayant des problèmes de santé. Les débouchés concernent les emplois d'éducateurs physiques et sportifs dans des instituts médico-éducatifs et médico-professionnels, dans des instituts de soin et de bien-être, ainsi que dans des institutions pour personnes âgées. La licence 3 STAPS APAS a accueilli, selon les années, de 11 à 33 étudiants (2009-2013). Une poursuite d'études a été proposée dans le master *Sport, santé et EPS* de l'UFR STAPS de l'UAG et elle est possible dans les différents masters

STAPS mentions APAS des universités françaises ou européennes. Un débouché a également été envisagé dans la nouvelle mention du domaine ST proposée à l'UAG.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence STAPS APAS développe les compétences permettant de participer à la conception, à la conduite et l'évaluation de programmes de prévention, de réadaptation, d'éducation et de maintien à la santé ou/et d'intégration par l'activité physique auprès de publics à besoins spécifiques dans le secteur du handicap. Les deux premières années de licence STAPS sont communes aux trois parcours. Les contenus y sont identiques pour tous les étudiants. Ils visent une formation pluridisciplinaire avec un approfondissement de la formation scientifique générale appliquée dans le domaine des activités physiques, sportives et artistiques et une sensibilisation aux problèmes posés par l'étude de l'homme en mouvement dans différents milieux liés aux champs du sport et de la santé. Conformément aux fiches RNCP en vigueur dans le secteur universitaire des STAPS, l'architecture de la formation engage une spécialisation qui s'opère en licence 3 avec des contenus différenciés selon les secteurs professionnels visés. La spécialisation n'est cependant pas totale car des enseignements dits « d'ossature » restent communs entre les licences APAS et *Entraînement sportif* et entre APAS et *Education et motricité*. Ces mutualisations s'expliquent par un taux d'étudiants parfois faible en L3 et par la volonté de conserver une structure de maquette permettant des réorientations ultérieures. Des difficultés d'atteinte des objectifs apparaissent à travers les taux de réussite très bas relevés en L1 ainsi que dans les taux de réussite préoccupants constatés aux autres niveaux de la formation, ou encore dans l'accès limité en master, lorsque les données sont effectivement disponibles.

Avec plus de 400 étudiants accueillis en L1 à la rentrée 2013, soit 33 % de plus qu'en 2012-2013, les difficultés d'encadrement semblent devoir s'amplifier et compliquent très certainement le pilotage de la formation et la mise en œuvre de dispositifs favorisant la réussite. Le faible nombre d'étudiants obtenant une L3, comparativement au nombre d'inscrits en L1, interroge sur l'adéquation entre les compétences visées, les contenus de formations proposés et les moyens humains et matériels déployés tout au long du cursus. L'accompagnement des étudiants dans le cadre du plan d'aide à la réussite ou de l'orientation professionnelle se traduit par quelques dispositifs, tels que le tutorat expérimental engagé en 2013-2014, les compétences additionnelles envisagées comme voies d'ouverture vers des certificats de qualifications professionnelles (sauvetage aquatique, permis bateau, etc.) ou encore des enseignements de méthodologie du travail universitaire. Mais la volonté exprimée de lutter contre l'échec des étudiants se heurte à une carence des dispositifs de suivi et de soutien personnalisés ainsi qu'à des mesures insuffisantes en matière d'information faite aux primo-entrants, d'aide apportée à l'élaboration du projet professionnel ou encore d'aménagement des études prévu pour les étudiants présentant des contraintes particulières. Plusieurs dispositifs, envisagés ou impulsés durant le contrat, n'ont pas été menés à leur terme ou ne permettent pas encore un recul suffisant pour juger de leur opportunité.

Les mises en situation professionnelle apparaissent comme un axe de la formation offrant une expérience utile aux étudiants avec un volume horaire qui pourrait et devrait être augmenté. Le réseau de stage de la licence STAPS APAS est étendu. Il s'applique surtout aux secteurs de la réadaptation et de la rééducation et mériterait d'être étendu pour mieux répondre aux débouchés visés. Il est regrettable que les données recueillies à propos du devenir professionnel des étudiants et de la poursuite d'études des diplômés de la mention STAPS soient particulièrement lacunaires tout en présentant quelques éléments de bilans plutôt alarmants. Cette situation rend très difficile l'appréciation du dossier présenté, au regard des objectifs de la formation, et soulève la nécessité d'un service dédié à cette mission.

Le dossier présenté met en évidence une équipe pédagogique de licence STAPS très diversifiée et composée de nombreux vacataires afin de remédier aux problèmes pratiques liés à l'afflux important d'étudiants en première année. L'absence d'un conseil de perfectionnement est partiellement compensée par la mise en place d'un fonctionnement en réunions d'équipes ou en conseil pédagogique. Les collaborations avec des professionnels du domaine des APAS, intervenant dans quelques enseignements, rendent tangibles la dimension professionnalisante de la formation pour cette spécialité et peuvent accompagner efficacement les enseignements théoriques, transversaux et pratiques indispensables à l'acquisition des compétences nécessaires dans ce secteur d'activités. Le pilotage de la mention se heurte néanmoins à un manque de moyens adaptés au flux d'étudiants et à l'absence d'outils d'évaluation sur l'origine des étudiants, sur la façon dont ils perçoivent les contenus de formation ainsi que sur les facteurs d'échecs, permettant de mettre en place les stratégies de régulation les plus appropriées.

- Points forts :
  - Des contenus de formation adaptés aux compétences visées dans la spécialité *STAPS APAS* avec une spécialisation progressive.
  - Une mutualisation des enseignements entre les trois spécialités favorisant l'orientation des étudiants et leur réorientation éventuelle.
  - Des contenus de formation équilibrés entre les apports disciplinaires, les outils et les apports préprofessionnels.
  
- Points faibles :
  - Un suivi de cohorte imprécis, non décliné au niveau des spécialités ou des parcours, avec des informations très limitées sur le devenir des sortants non diplômés et sur le devenir des diplômés.
  - Un taux d'échec important en L1 et un lien licence/master insuffisamment mis en évidence et concernant trop peu d'étudiants.
  - Une lisibilité des parcours professionnels difficile à appréhender à travers le dossier présenté.
  - Une mise en stage qui pourrait disposer d'un volume horaire plus conséquent avec des contenus de formation plus étoffés.
  - Des difficultés de mise en œuvre d'un dispositif d'orientation active auprès des bacheliers ni d'aide à la réussite, notamment pour les étudiants de L1 en très fort taux d'échec.
  - Un pilotage de la mention ne parvenant pas à mettre en œuvre davantage de formes de régulation pour assurer une plus grande réussite des étudiants, compte tenu des capacités d'accueil dans un contexte d'augmentation importante des effectifs.
  
- Recommandations pour l'établissement :

La licence *STAPS* de l'UAG a été présentée en trois dossiers séparés par mention. Or, la structure de la formation conduit à une présentation très redondante si l'on excepte les synthèses des contenus d'enseignement. Il aurait été utile de mettre mieux en évidence les spécificités de chaque mention et de développer davantage les dispositifs qui leur sont dédiés. Dans la mesure où les informations présentées dans les dossiers sont identiques sur la majorité des critères d'évaluation, les trois rapports réalisés présentent de très grandes similitudes.

La formation proposée pour la mention *STAPS APAS* s'insère dans l'offre académique de façon cohérente du point de vue des objectifs et des contenus proposés. Mais les efforts en matière d'évaluation de la formation et d'aide à la réussite devraient être poursuivis et accompagnés des moyens nécessaires en raison d'une professionnalisation effective difficile à estimer et d'un taux d'échec élevé des étudiants. De ce point de vue, la maîtrise des effectifs d'étudiants doit coïncider avec une analyse des besoins économiques et sociaux et avec des dispositifs d'encadrement et de formation adaptés.

En disposant d'outils plus opérationnels et/ou davantage mobilisés, l'équipe pédagogique serait plus armée pour apprécier la gestion du flux des étudiants, tout au long du cursus, spécialité par spécialité, afin d'envisager des modalités de régulation. Il faudrait impérativement mieux estimer et comprendre les raisons de l'échec des étudiants ou leurs changements d'orientation. Cela permettrait d'accompagner plus efficacement les cohortes concernées dans leur insertion professionnelle ou leur poursuite d'études en master. Les dispositifs d'évaluation devraient être affinés et renforcés, en synergie avec les services de l'Université, afin de mieux adapter les objectifs, contenus et modalités de formation. Si quelques efforts sont notables en matière de suivi et d'aide à la réussite des étudiants, il serait souhaitable également que les dispositifs soient renforcés et rendus pérennes par la création de programmes et moyens dédiés à cette mission.



# Observations de l'établissement

**Présidence**

Dossier suivi par :

Antoine Delcroix

Fixe : 0590 48 33 83

Mobile : 0690 28 10 27

Mail : adelcroi@univ-ag.fr

**La Présidente de l'Université des Antilles  
et de la Guyane**

A

**Monsieur le Président de l'AERES,  
AERES,  
20, rue de Vivienne,  
75002 Paris**

Pointe-à-Pitre, le 8 septembre 2014

**Nos réf. :**

**UAG-PRES/CMC/AD/DSA/N°2014 - 1321**

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint la réponse à l'évaluation de la **licence Activité Physique Adaptée et Santé / LI - -S3LI150009127**.

Aucune erreur factuelle n'a été repérée sur le document initial. Par ailleurs, je n'ai pas remarques particulières à formuler quant aux observations formulées par monsieur S. Blanc, rédacteur principal du rapport d'autoévaluation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président à l'assurance de mes salutations distinguées et les meilleures.

  
**Corinne MENCE-CASPER**



**Pièce jointe : observations du responsable de diplôme.**

# Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académies : Guadeloupe, Guyane, Martinique Établissement déposant :

Université des Antilles et de la Guyane - UAG

Académie(s) : / Etablissement(s) co-habilité(s) : /

**Mention : Activités physiques adaptées et santé**

Domaine : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Demande n° S3LI150009127

## **Observations sur le rapport provisoire : remarques générales sur les points faibles et recommandations de l'AERES.**

La nouvelle nomenclature des diplômes mise en place à la rentrée 2014 par l'UAG correspond pour l'UFR STAPS au Domaine « Sciences, technologie, santé », mention STAPS, avec 3 parcours (Activités Physiques Adaptées et Santé - APAS, Education Motricité - EdM et Entraînement Sportif - ES). Ainsi les étudiants doivent choisir dès la première année le parcours souhaité parmi les 3 choix, ce qui permettra par la suite d'avoir des connaissances et un suivi plus précis sur les cohortes par rapport à ces 3 parcours, dans le cadre du SISE.

Concernant le taux d'échec important en 1<sup>re</sup> année, celui-ci doit être relativisé (autour de 20% de réussite cette année), car de nombreux étudiants s'inscrivent par défaut en STAPS et/ou se rendent compte de leur mauvaise orientation en cours d'année. De fait, en 2013-14, l'absentéisme aux examens a été assez important : nous avons observé 20 étudiants ne s'étant présenté à aucune épreuve du 1<sup>er</sup> semestre, et 94 étudiants au 2<sup>e</sup> semestre, soit quasiment 25% des étudiants de 1<sup>re</sup> année. Si l'on excepte la première année, les taux de réussite aux diplômes ont toujours été assez convenables (APAS : entre 53 et 79% de réussite, 2010-14).

Nous avons renforcé des actions d'aide à la réussite (lorsque cela est possible via l'UAG) cette année en mettant en place un tutorat, en particulier entre les 2 sessions de chaque semestre, par rapport aux examens. Les résultats de cette année sont meilleurs que ceux de l'année dernière mais il faudra voir si cela persiste ou pas et si ce tutorat a réellement été efficace, l'objectif étant de le rendre pérenne et de le renforcer.

Nous avons également prévu une redistribution des pratiques sportives (moins de pratiques d'options et polyvalences) dès la rentrée 2014 pour un plus grand volume horaire sur une même pratique, de façon à renforcer les acquis pratiques et théoriques sur les 3 années.



Nous avons d'ores et déjà travaillé et bien avancé sur les futures maquettes que l'UFR STAPS présentera pour la prochaine habilitation (le projet sera finalisé d'ici la fin de l'année), en tenant compte de l'évaluation réalisée au préalable. Notre projet va aussi dans le sens des recommandations de la C3D STAPS (Conférence Des Doyens et Directeurs STAPS) ainsi que des fiches RNCP produites. Ainsi on peut noter que les parcours et spécialisations seront identifiés dès la première année avec un volume horaire croissant pour chacun des parcours de L1 à L3. A cela s'ajoutera un volume horaire de stages beaucoup plus conséquent (56 h sur les 2 premières années et 100 h en licence APAS) de même que des contenus de formations plus étoffés, en particulier au niveau professionnel.

S. BLONC (MCF-HDR)

Responsable du pilotage des futures maquettes